



## Bravo la perte de chiffres d'affaire se concretise dans les bars des petites communes

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 31 janvier 2008

---

Bravo la perte de chiffres d'affaire se concretise dans les bars des petites communes. Plus de 50% le matin sur les cafes et le soir en fonction du temps de 20 a 30%. Sans compter la perte sur la vente de tabac. C'est décidé pour ne pas mettre mon commerce en danger j'accepte que tout le monde fume chez moi. A moins que vous n'ayez une solution a proposer.

### Réponse :

Analyser la situation après 28 jours d'expérience est prématuré. Par ailleurs, votre affolement ne correspond pas aux informations qui nous parviennent quotidiennement. Certaines sont optimistes, d'autres le sont moins mais globalement, le bilan est mitigé. Toutefois il faut tenir compte de plusieurs facteurs :

- Janvier vient après décembre, mois de plus grandes dépenses des fêtes de Noël et du jour de l'an.
- - La période de particulière morosité actuelle

La période préélectorale toujours défavorable au commerce

Vous nous avez abreuvés de messages, dès le 1er janvier, pour nous dire que ce décret était inique, pour nous insulter et pour manifester votre volonté de ne pas appliquer la loi. En agissant de cette manière vous ne pouviez que déstabiliser votre clientèle fumeuse sans pour autant préparer votre établissement à accueillir une nouvelle clientèle non-fumeuse qui continuera donc à vous fuir..

Nous n'avons pas souvenir que les garagistes, et surtout les carrossiers aient demandé à ce que l'on revienne sur les limitations de vitesse qui leur ont fait perdre 50% de leur clientèle en très peu d'année. Ils savaient, en effet, qu'il s'agissait d'une mesure de santé publique qui diminuait de moitié les accidents de la route. Il est très louable que vos ventes de tabac soient en chute parce qu'il s'agit là aussi du traitement d'un problème de santé publique. Mais à la différence des carrossiers qui n'ont pas été indemnisés, votre redevance a été augmentée de 33% et l'état s'est engagé à indemniser votre profession (32.000 buralistes) jusqu'en 2011 à raison de plus de 150 millions d'euros par an. L'État s'est également engagé à vous proposer des activités de diversification qui vous amèneront, par exemple, à seconder la Poste et donc à recevoir de plus en plus de non fumeurs.

Pour toutes ces raisons, et pour le désintérêt profond que vous manifestez à lutter contre ce fléau de santé publique qui tue 66.000 Français par an, nous ne pouvons que réprouber votre attitude et souhaiter qu'elle fasse l'objet d'une condamnation.